



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent des anciens combattants

---

ACVA



NUMÉRO 078



1<sup>re</sup> SESSION



42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018

—  
**Président**

M. Neil Ellis



## Comité permanent des anciens combattants

Le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018

• (1105)

[Traduction]

**Le président (M. Neil Ellis (Baie de Quinte, Lib.)):** Bonjour à tous. Je déclare la séance ouverte.

Nous reprenons aujourd'hui l'étude des obstacles à la transition et des résultats mesurables d'une transition réussie. Nous avons un groupe de témoins parmi nous aujourd'hui. J'espère que nous aurons le temps de faire un tour et demi. Ensuite, nous passerons aux affaires du Comité.

Nous avons parmi nous aujourd'hui des représentants des ministères des Anciens Combattants et de la Défense nationale. Accueillons, du ministère des Anciens Combattants, Faith McIntyre, directrice générale de la Division de la politique et de la recherche, Politiques stratégiques et commémoration, et Robert Cormier, directeur des opérations en régions, Affaires stratégiques. Accueillons aussi, de la Défense nationale, Mme Alla Skomorovsky, Mme Dursun et le colonel Maurais.

Commençons par les cinq présentations. Madame Dursun, vous pouvez y aller.

**Mme Sanela Dursun (directrice, Soutien au personnel et aux familles (Recherche), Recherche et développement pour la défense Canada):** Monsieur le président, monsieur le vice-président, membres du Comité, mon nom est Sanela Dursun. Je suis directrice de la recherche au Soutien au personnel et aux familles du ministère de la Défense nationale, responsable de la recherche des Forces armées canadiennes sur les dynamiques de la santé psychosociale, sur les conditions de service et l'environnement de travail, et sur la famille militaire. Nous effectuons de la recherche à l'appui de programmes, de politiques et de services efficaces et abordables pour le personnel militaire et leur famille qui améliorent le bien-être individuel et familial, améliorent les soins pour les malades et les blessés, et préparent les militaires à la transition vers la vie civile.

Au cours des quelques dernières années, nous avons effectué des recherches innovantes sur les expériences que vivent les membres des Forces armées canadiennes et leur famille lors de la transition de la vie militaire vers la vie civile. Nous avons tissé de nombreux liens externes et nous nous sommes forgé une réputation internationale pour avoir collaboré avec des ministères fédéraux comme Anciens Combattants Canada et Statistique Canada, et contribué à des conférences sur la santé des anciens combattants et le bien-être de la famille, en plus d'en avoir dirigé. Des scientifiques de la défense ont participé à de nombreuses initiatives internationales, dont le partage de recherches par l'entremise du Programme de coopération technique et des groupes opérationnels de recherche de l'OTAN. Je suis coprésidente du Groupe opérationnel de recherche de l'OTAN

sur la transition des anciens combattants du service actif à la vie civile.

Aujourd'hui, j'aimerais m'attarder sur deux projets, deux initiatives en cours dans notre organisation. Nous nous intéressons tout particulièrement à la transition des membres malades et blessés et de leur famille.

Le sondage sur la transition et le bien-être des Forces armées canadiennes a été administré au cours de l'été par Statistique Canada sous la direction de notre organisation en consultation avec nos partenaires d'Anciens Combattants Canada. Le sondage visait à comparer un échantillon de 1 000 anciens combattants qui ont été libérés pour raisons médicales en 2016 avec 1 000 anciens combattants qui ont été libérés pour d'autres raisons au cours de la même année. Les conjoints étaient inclus dans cet échantillon.

Les questions du sondage étaient axées sur la santé et le bien-être, les activités entreprises pour se préparer à la transition, l'utilisation des services de transition et le bien-être de la famille. Cette étude fournira des estimations de la population sur l'utilisation des différents services, en plus des obstacles ou des lacunes des services et les différents résultats sur la santé. Elle fournira également des estimations de base pour l'élément longitudinal des futurs sondages.

La collecte de données s'est terminée cet été et nous avons eu un taux de réponse de 70 %. Les premiers résultats de ce sondage seront publiés par Statistique Canada en mars 2018, donc dans quelques jours.

Le prochain projet que j'aimerais souligner est l'évaluation des expériences des participants au programme de soutien social aux blessés de stress opérationnel, ou programme SSBSO. Nous avons étudié en détail les expériences des participants en ce qui a trait à ce programme particulier de la Défense nationale et d'Anciens Combattants Canada à l'aide d'entrevues semi-structurées menées auprès d'une centaine de participants des programmes de soutien par les pairs et de soutien familial aux blessés de stress opérationnel dans l'ensemble du Canada.

Nous avons appris que les participants attribuaient tous de la valeur au fait que le programme leur permettait de rencontrer d'autres personnes ayant des expériences similaires. Ils appréciaient également que le programme leur permette d'établir des rapports sociaux, d'avoir plus facilement accès à du soutien, d'apprendre et d'échanger de l'information, et de parler ouvertement de leurs expériences en tant que blessés de stress opérationnel dans un milieu sécuritaire.

En plus d'avoir recensé les expériences majoritairement positives des participants au programme SSBSO ainsi que de leurs aidants familiaux, l'évaluation a relevé certains obstacles et défis clés. Comme le démontrent les exemples cités précédemment, la Défense nationale et Anciens Combattants Canada ont mené de plus en plus d'activités de recherche coordonnées afin de mieux comprendre les expériences et les besoins des membres des Forces armées canadiennes et de leur famille lors de leur transition de la vie militaire à la vie civile. Collectivement, ces activités ont permis d'acquérir des connaissances importantes et de mieux justifier la nécessité d'améliorer les politiques, les programmes et les services dont le but est de rendre plus harmonieuse la transition de la vie militaire à la vie civile des membres des forces armées et de leur famille.

Merci de m'avoir invité à comparaître devant le Comité aujourd'hui.

• (1110)

**Le président:** Madame Skomorovsky, la parole est à vous.

**Dre Alla Skomorovsky (ministère de la Défense nationale):** Je remercie les membres du Comité.

Mon nom est Alla Skomorovsky. Je suis une scientifique du ministère de la Défense qui travaille auprès du directeur général en Recherche et analyse du personnel militaire au ministère de la Défense nationale depuis 13 ans. Depuis 2009, je travaille en tant que chercheuse et chef de l'équipe de recherche sur les familles militaires. Plus précisément, mes responsabilités comprennent la planification et la réalisation de travaux de recherche en sciences sociales sur les problèmes liés aux familles des Forces armées canadiennes, et la diffusion des résultats de ces travaux.

Le programme de recherche de l'équipe de recherche sur les familles militaires touche trois principaux domaines: la santé et le bien-être des familles des Forces armées canadiennes, ce qui comprend le bien-être des conjoints des militaires et des enfants issus de familles militaires; les programmes et les services pour les familles des Forces armées canadiennes, ce qui comprend l'évaluation de l'efficacité des programmes qui leur sont destinés ainsi que la connaissance des services des Forces armées canadiennes pour les familles militaires et le niveau de satisfaction à leur égard; et enfin, les répercussions des facteurs de stress professionnels des membres des Forces armées canadiennes sur leur famille, ce qui comprend la transition des familles militaires vers la vie civile ainsi que le bien-être et les soins des militaires malades et blessés et de leur famille.

Le reste de ma présentation portera sur le programme de recherche axé sur le troisième domaine.

Jusqu'à présent, peu de travaux de recherche ont porté sur les problèmes liés à la transition des familles militaires vers la vie civile du point de vue du conjoint ou du point de vue du militaire et de son conjoint sous forme de dyade. Par conséquent, un programme de recherche a été élaboré par l'équipe du directeur général en Recherche et analyse du personnel militaire pour étudier les répercussions de la transition et de la maladie ou des blessures sur les familles des Forces armées canadiennes et des anciens combattants d'un point de vue double, c'est-à-dire du point de vue du militaire et de son conjoint.

La première phase du programme de recherche dont j'aimerais parler a consisté en une étude pilote effectuée à l'automne 2015. Cette étude a porté sur les principaux facteurs influant sur le bien-être des militaires ayant une maladie ou une blessure et de leur conjoint. Des sondages écrits ont été remplis par 170 membres des

Forces armées canadiennes qui se sont identifiés comme malades ou blessés et par 69 conjoints ou partenaires.

Les résultats ont démontré que la maladie ou la blessure du militaire affectait son propre bien-être, le bien-être de son conjoint et leur relation. Ils ont également révélé que le fardeau du conjoint soignant jouait un rôle important dans le cheminement entre la santé et le bien-être du militaire et la santé et le bien-être du conjoint.

Pour effectuer le suivi de l'étude pilote, une deuxième phase du programme de recherche, cette fois une étude qualitative approfondie, a été amorcée pour étudier les besoins des familles ayant une maladie ou une blessure qui effectuent une transition vers la vie civile. Cette étude s'est particulièrement intéressée à l'utilisation des programmes et des services de transition ainsi qu'à la satisfaction des anciens combattants à leur égard. Elle visait à étudier les deux points de vue, soit celui du militaire libéré pour raisons médicales ou déjà libéré et celui des membres de sa famille, y compris son conjoint, ses parents et, le cas échéant, sa fratrie.

L'étude qualitative est à l'étape de collecte des données. Des entrevues se déroulent dans l'ensemble du Canada, y compris à Ottawa, Halifax, Vancouver, Gagetown, Petawawa, Québec, et Edmonton. Les entrevues durent environ 60 minutes et se font en personne ou par téléphone, selon la préférence du participant. Des guides de modérateur distincts ont été élaborés pour le militaire libéré et le membre de la famille, étant donné l'éclairage différent des questions. Les militaires et leur famille ont le choix de passer en entrevue séparément ou ensemble.

Jusqu'à maintenant, 41 entrevues ont été réalisées avec des membres des Forces armées canadiennes qui sont libérés pour raisons médicales ou déjà libérés, ainsi qu'avec 21 soignants, en grande partie des conjoints. Vingt entrevues supplémentaires avec des militaires et 15 avec des membres de la famille sont déjà prévues.

Bien que l'étude soit toujours en cours, plusieurs thèmes communs ont déjà été dégagés des données recueillies. Nous avons notamment noté les répercussions négatives de la maladie ou de la blessure sur la qualité de vie et la satisfaction générale du militaire, de son conjoint et des autres membres de sa famille ainsi que sur la qualité de leur relation; les problèmes liés à l'accès à un médecin de famille civil; et le manque de clarté en ce qui a trait au processus de libération lui-même.

• (1115)

Examiner plus soigneusement les expériences de transition des militaires libérés pour raisons médicales et de leur famille nous permettra de mieux comprendre les défis uniques auxquels ces familles font face au cours du processus de transition.

Cette recherche finira par permettre aux Forces armées canadiennes de mieux préparer les familles militaires à cette transition importante et par aider Anciens Combattants Canada à réaliser son mandat de prendre soin des militaires après leur libération de l'armée et de les appuyer.

Merci.

**Le président:** Colonel Maurais, c'est à vous.

[Français]

**Colonel Sylvain Maurais (ministère de la Défense nationale):** Monsieur le président, mesdames et messieurs, bonjour.

Je suis le colonel Sylvain Maurais, membre du Service de l'aumônerie royale canadienne. Je sers dans les Forces armées canadiennes comme aumônier militaire depuis 1985. Actuellement, j'occupe le poste de directeur du Service de l'aumônerie et conseiller de la Branche des services de l'aumônerie. Dans cette fonction, je suis responsable du recrutement et de la formation des aumôniers des Forces armées canadiennes, en plus de veiller à l'élaboration des politiques et de diriger les communications et la stratégie du Service de l'aumônerie. La Branche des services de l'aumônerie est composée de plus de 200 aumôniers de la Force régulière et de 150 aumôniers de la Force de réserve, qui sont de différentes confessions religieuses, qu'elles soient chrétienne, juive ou musulmane.

[Traduction]

Le Service de l'aumônerie royale canadienne a pour mission d'exercer un leadership moral en offrant des soins, du soutien et des conseils pour développer le bien-être spirituel de tous les membres de l'équipe de la défense et des familles militaires, et ce, dans le respect de la liberté de conscience et de religion de chaque personne.

Notre vision est d'être un groupe professionnel militaire interreligieux, bienveillant et compatissant qui contribue au renforcement moral et spirituel de ceux que nous servons afin qu'ils aient la force, la résilience et l'engagement nécessaires pour s'acquitter de leur noble mission de défendre la sécurité et de protéger la liberté et la paix, au Canada et dans le monde entier. Les aumôniers servent ceux qui servent leur pays, et en cette capacité, nous les accompagnons dans toutes les étapes de la vie militaire et de leur carrière. Nous suivons l'instruction de base ensemble, puis nous sommes déployés ensemble, et en plus, nous sommes en contact direct avec les membres de leur famille. Nous les accompagnons en temps de joie — à l'occasion de leur mariage, de la naissance et du baptême de leurs enfants — ainsi qu'en temps de tristesse, lorsqu'il y a perte de vie en sacrifice à la cause de la sécurité et de la paix, ou encore quand les gens sont blessés. Nous prenons soin du bien-être moral et spirituel de tous, et nous faisons également la promotion du développement moral et spirituel de tous, dans le respect de la liberté de conscience et de religion de chaque personne.

[Français]

Afin d'assurer le bien-être moral et spirituel de l'Équipe de la Défense et des familles, les aumôniers, dans un premier temps, exercent ce qu'on appelle « un ministère de présence ». Les aumôniers n'ont rien d'autre à offrir que d'être avec les gens. Nous marchons avec les gens, nous cheminons avec eux, nous sommes avec eux, nous les connaissons et nous leur offrons une oreille attentive et bienveillante, qui ne juge pas. Plus nous connaissons notre monde, plus nous sommes en mesure d'offrir de la compassion aux personnes qui souffrent, aux personnes qui sont dans le besoin, c'est-à-dire les malades, les blessés, nos détenus, les prisonniers de guerre, les endeuillés. Nous avons accompagné tous les commandants, dans toutes les situations où il était nécessaire d'aviser des proches parents dans les cas de décès.

Également, les aumôniers sont souvent en première ligne lorsqu'il y a des conflits, des cas d'abus de pouvoir ou d'inconduite professionnelle, que ce soit dans le milieu de travail ou dans le milieu familial. Les aumôniers font également des recommandations dans des cas de commiseration. Nous favorisons aussi l'exercice de la liberté religieuse. Nous facilitons la célébration des moments

importants de la vie des gens, selon leurs propres traditions spirituelles et religieuses. Nous facilitons et encourageons la promotion de la diversité spirituelle et religieuse au sein des Forces en incluant non seulement la diversité des croyances, mais la possibilité de ne pas croire, parce que c'est aussi une dimension spirituelle de l'être humain.

Nous faisons tout ce travail en collaboration avec tous les spécialistes des Forces armées canadiennes, tels que ceux travaillant dans les services de santé, les responsables du Programme d'éthique de la Défense et toutes les personnes liées au soutien du personnel.

• (1120)

[Traduction]

La promotion du développement moral et spirituel de tous les membres du milieu de la défense amène nos aumôniers à conseiller les commandants sur les enjeux éthiques, spirituels et religieux qui influent sur l'efficacité opérationnelle et sur le moral et le bien-être des membres.

Nous nous appuyons également sur l'excellente recherche réalisée par la directrice générale de la Recherche et analyse du personnel militaire. Récemment, nous avons effectué de la recherche fascinante sur ce que l'on entend par bien-être spirituel et résilience spirituelle afin de pouvoir dresser une définition globale et bien étayée reposant sur la recherche psychosociale nous permettant d'établir un continuum de la santé spirituelle assorti d'indicateurs déterminant le niveau de santé moral et spirituel des membres. J'aimerais remercier la DGRAPM pour cela.

Les aumôniers s'appuient également sur cette recherche pour trouver de nouvelles occasions d'offrir de la formation et de l'éducation sur la résilience spirituelle et le développement moral. Nous ne voulons pas que les gens viennent seulement nous voir en période de deuil ou de grande difficulté. Nous aurions intérêt à nous attarder sur la prévention du risque de blessure morale et spirituelle, au moyen de la formation et de l'éducation.

Enfin, le bien-être spirituel aide les membres des forces armées, et chacun de nous, à trouver un sens et un but à la vie. Il nous aide à garder l'espoir lorsque la situation semble désespérée. Il renforce notre confiance en nous-mêmes et en autrui, et amène beaucoup de gens à croire en une force supérieure, transcendant la réalité. Parfois, il nous donne la force de nous pardonner et de pardonner autrui. C'est l'élément central de notre sens moral, de nos valeurs et de nos croyances. En plus de nous aider à honorer nos propres croyances, il nous ouvre à d'autres croyances et nous amène à les respecter. Il nous permet également d'exprimer la joie et la tristesse de la vie au moyen de rituels sacrés qui nous aident à comprendre que certaines choses existent bel et bien à l'extérieur du temps et de l'espace.

Je suis très fier de ce que nous faisons. J'aime ce que je fais. Avant tout, j'aime les gens du milieu de la défense pour tout ce qu'ils font pour notre pays. Ils méritent le meilleur soutien possible.

**Le président:** Je cède maintenant la parole à Mme McIntyre.

**Mme Faith McIntyre (directrice générale, Division de la politique et de la recherche, Politiques stratégiques et commémoration, ministère des Anciens Combattants):** Bonjour, monsieur le président, vice-présidents et membres du Comité.

Mon nom est Faith McIntyre, et je suis directrice générale de la politique et de la recherche à Anciens Combattants Canada. Je suis également coprésidente du groupe consultatif ministériel sur les familles, avec la sergente à la retraite Alannah Gilmore.

C'est un plaisir d'être ici aujourd'hui avec mon collègue Robert Cormier, directeur des Affaires stratégiques responsable des opérations en régions, et mes collègues des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale.

C'est un grand plaisir pour nous de comparaître devant vous aujourd'hui dans le cadre de cette étude des plus importantes que vous réalisez sur la transition, surtout en ce qui concerne les familles. Robert et moi vous parlerons rapidement de la recherche sur les familles, du groupe consultatif ministériel et des programmes et services offerts aux familles.

Une partie essentielle de la mission d'Anciens Combattants Canada est de fournir des services et des avantages exemplaires axés sur le client qui répondent aux besoins des anciens combattants, de nos autres clients et de leur famille. Notre objectif consiste à nous assurer que les anciens combattants et leur famille reçoivent les soins et le soutien dont ils ont besoin en temps opportun.

Anciens Combattants Canada reconnaît que les membres de la famille jouent un rôle important de soutien pour les membres de nos forces armées, autant durant leur service que dans leur transition à la vie civile. Le degré de réussite de la transition se mesure par l'état de bien-être de l'ancien combattant — autrement dit, un équilibre de facteurs financier, mental, spirituel, physique et social, auquel les soutiens familiaux sont capitaux.

La recherche nous apprend que la plupart des anciens combattants ont une bonne expérience de transition de la vie militaire à la vie civile, et que les familles militaires ont tendance à être résilientes, loyales, débrouillardes et fières. Il arrive parfois, cependant, que les membres et leur famille passent par des moments difficiles. Il a été démontré que les conditions liées au service, et le service militaire en général, peuvent avoir des répercussions négatives sur les familles. Ces répercussions mènent parfois au divorce, à l'insécurité financière, au stress, à l'insatisfaction, aux troubles de la santé mentale, et j'en passe. En temps récents, la recherche s'intéresse particulièrement au rôle des interventions visant à renforcer la résilience familiale permettant d'atténuer l'impact des répercussions entraînées par les conditions liées au service et par le service militaire en général.

• (1125)

[Français]

Statistique Canada, au nom d'Anciens Combattants Canada, a mené l'Enquête sur la vie après le service militaire en 2016, qui incluait une nouvelle dimension quant aux familles. Les données ont été recueillies au moyen d'entrevues téléphoniques menées auprès des vétérans libérés de la Force régulière entre 1998 et 2015. Les questions posées aux vétérans concernant la dimension familiale portaient sur de nombreux sujets.

La majorité des vétérans, c'est-à-dire 87 % d'entre eux, se disaient satisfaits du soutien de leur famille. Les conjoints sont la principale source de soutien social pour 71 % des vétérans et de soutien pour les activités de la vie quotidienne pour 76 % d'entre eux. Cependant, il est intéressant de noter que les vétérans ont indiqué que leurs conjoints et leurs enfants, soit respectivement 28 % et 17 % d'entre eux, ont des difficultés à s'adapter à la transition. En plus, nous avons révisé la documentation relative aux répercussions que les traumatismes liés au stress opérationnel ont sur la santé mentale et le bien-être de la famille.

Cela nous a permis de découvrir des preuves claires et de plus en plus nombreuses quant aux effets négatifs des traumatismes liés au stress opérationnel, principalement l'état de stress post-traumatique, sur la famille.

[Traduction]

Suite à cette analyse documentaire, Anciens Combattants Canada a lancé une étude qualitative. Vingt-sept entrevues approfondies ont été effectuées et trois groupes de discussion se sont réunis. L'étude porte sur l'incidence familiale des anciens combattants atteints de troubles de la santé mentale et cherche à déterminer si les familles se prévalent de mesures de soutien et, dans l'affirmative, si celles-ci leur sont utiles.

Le rapport paraîtra dans les prochains mois. Les constatations préliminaires semblent appuyer et confirmer les résultats antérieurs et les informations anecdotiques. Les familles sont bel et bien résilientes; elles sont importantes au bien-être des anciens combattants et à leur ajustement à la vie civile; elles peuvent se sentir isolées et mal comprises; et elles veulent que l'information et l'aide leur soient offertes directement plutôt que par l'entremise de l'ancien combattant. Nous nous attendons également à obtenir de nouveaux résultats qui nous permettront de nous concentrer sur les meilleurs moyens pour nous d'entrer en contact avec les familles et pour elles de nous aider à mieux comprendre leurs besoins.

Anciens Combattants Canada dispose de six groupes consultatifs ministériels. Celui qui nous intéresse aujourd'hui est le groupe consultatif ministériel sur les familles, dont le mandat est de conseiller le ministre des Anciens Combattants en vue de veiller à ce que les familles des anciens combattants des Forces armées canadiennes et des vétérans de la GRC soient prises en compte lors de l'élaboration des politiques, des programmes et des services et soient traitées avec soin, compassion et respect. Vous avez déjà reçu des membres de ce groupe, dont Nora Spinks et Jenny Migneault.

Le groupe consultatif a formulé plusieurs recommandations, qu'il a regroupées sous trois thèmes: reconnaître et indemniser; informer et mobiliser; servir et soutenir. Les recommandations ont été présentées en octobre 2016 à l'occasion d'un sommet des intervenants. Les connaissances qu'a acquises le groupe et les recommandations formulées par ses membres aux antécédents très variés ont contribué à l'élaboration des politiques et des programmes, et elles continueront d'y contribuer à l'avenir.

J'aimerais maintenant céder la parole à mon collègue Robert Cormier, qui s'attardera tout particulièrement sur les programmes et services d'Anciens Combattants Canada dont disposent les anciens combattants et leur famille.

• (1130)

[Français]

**M. Robert Cormier (directeur des opérations en régions, Affaires stratégiques, ministère des Anciens Combattants):**

Anciens Combattants Canada reconnaît l'importance de la famille et le rôle de premier plan qu'elle joue dans la santé et le bien-être des personnes. Les pratiques exemplaires établies tiennent compte de l'importance de faire participer la famille aux plans de traitement, car les familles constituent souvent la première source de soutien pour les vétérans, en plus de faire partie intégrante du processus menant au rétablissement. Les services de santé mentale ont pour but d'aider les vétérans à devenir ou à rester autonomes et fonctionnels au sein de la collectivité. Les membres de la famille du vétéran peuvent être inclus dans les services de santé mentale lorsqu'il est établi dans le plan de traitement ou de réadaptation du vétéran que leur participation est essentielle à l'atteinte de résultats positifs.

Anciens Combattants Canada offre aux familles toute une gamme de services de soutien à la santé mentale. Le service d'aide d'Anciens Combattants Canada est un service de consultation et d'aiguillage offert 24 heures sur 24, toute l'année. Le service d'aide d'Anciens Combattants Canada est offert gratuitement aux vétérans, aux anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada, à leur famille et aux aidants. De plus, des coordonnateurs de soutien par les pairs pour les familles de partout au pays peuvent établir des liens entre le membre de la famille et des groupes de soutien par les pairs. Un cours de deux jours sur les premiers soins en santé mentale pour la communauté des vétérans a été conçu de manière à traiter les besoins en matière de santé mentale les plus immédiats des vétérans ainsi que des personnes qui leur offrent des soins et se soucient de leur bien-être.

Plusieurs outils en ligne ont été élaborés pour aider les aidants, notamment la Ressource pour aidants naturels sur les blessures liées au stress opérationnel, un outil autonome qui a été conçu pour les aidants et les familles des membres ou des vétérans des Forces armées canadiennes atteints d'une blessure liée au stress opérationnel. De plus, l'application mobile Coach ESPT Canada est une ressource fiable sur laquelle on peut compter, si elle est utilisée de pair avec des soins médicaux professionnels. Par ailleurs, le développement d'un nouvel outil en ligne pour aider les aidants est en cours, en collaboration avec les Centres de soins de santé Sainte-Élisabeth, à la suite de recommandations d'en faire plus pour aider les aidants des vétérans.

[Traduction]

Compte tenu du fait que les membres de la famille éprouvent fort probablement des difficultés et ont aussi besoin d'aide lorsqu'un ancien combattant réalise une transition difficile, Anciens Combattants Canada et les Forces armées canadiennes ont lancé un projet pilote en octobre 2015. Le programme pour les familles des anciens combattants comprend l'accès aux services offerts par les Centres de ressources pour les familles des militaires. Il offre également l'accès à la ligne d'information 24 heures sur 24 pour les familles et au site Web [forcedelafamille.ca](http://forcedelafamille.ca), dont le nom a maintenant été changé à [connexionFAC.ca](http://connexionFAC.ca). À partir du 1<sup>er</sup> avril 2018, ces services seront offerts à tous les membres en voie d'être libérés pour raisons médicales et leur famille.

Les partenaires de membres en transition sont invités à assister aux séances du Service de préparation à une seconde carrière, ainsi qu'aux entrevues de transition avec les membres en voie d'être libérés. Lorsqu'une transition s'avère impossible, le programme Services de réadaptation et d'assistance professionnelle d'Anciens Combattants Canada offre aux anciens combattants admissibles et à leur conjoint ou aux survivants des services médicaux, psychosociaux ou professionnels.

Au 30 juin 2017, 196 conjoints ou survivants s'étaient prévalus de services de réadaptation. Les mesures de soutien professionnel peuvent aider à trouver un emploi convenable, à acquérir des techniques de recherche d'emploi, à rédiger un CV, ou à payer pour des cours de formation.

En conclusion, Anciens Combattants Canada reconnaît l'importance de la famille à titre d'allié principal des anciens combattants sur la voie de la transition.

• (1135)

Je tiens à préciser que tous les anciens combattants et leur famille ont une situation différente. Ce qu'ils ont tous en commun, cependant, c'est que leur vie est profondément changée par le cheminement du service à la vie civile. Il faut absolument

qu'Anciens Combattants Canada soit à leur disposition lorsqu'ils ont besoin de nous. Le degré de réussite de la transition se mesure par l'état de bien-être de l'ancien combattant — autrement dit, un équilibre de facteurs financier, mental, spirituel, physique et social. La sécurité financière est capitale. La famille joue un rôle clé dans le soutien de l'ancien combattant tout au long de son cheminement, et Anciens Combattants Canada continue de trouver de nouveaux moyens d'offrir une aide et des services aux familles en reconnaissance de leur rôle de soutien dans la vie des anciens combattants.

Merci encore de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui. J'apprécie beaucoup l'occasion d'appuyer le travail du Comité et d'envisager en quoi il est susceptible de contribuer à l'élaboration des services que le Canada offrira aux anciens combattants et à leur famille en reconnaissance de leurs contributions extraordinaires et de leurs sacrifices.

**Le président:** Merci.

Passons maintenant aux questions. Monsieur McColeman, vous avez six minutes.

**M. Phil McColeman (Brantford—Brant, PCC):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Cormier, je remarque que vous avez le titre de directeur des opérations en région. Est-ce que cela signifie que vous êtes responsable des contacts entre le ministère et les anciens combattants?

**M. Robert Cormier:** C'est exact.

**M. Phil McColeman:** D'accord, parfait.

À ce sujet, recueillez-vous des données sur la façon dont les anciens combattants prennent contact avec vous, en votre qualité de directeur? Y a-t-il des chiffres sur le nombre d'anciens combattants qui établissent un premier contact en ligne et de ceux qui se présentent en personne dans un bureau de services administratifs, par exemple? Conservez-vous ces données-là?

**M. Robert Cormier:** Oui, effectivement.

**M. Phil McColeman:** D'accord, merci.

J'aimerais maintenant passer à Mme McIntyre.

La Chambre des communes a récemment été saisie d'un projet de loi d'initiative parlementaire et d'une motion. Le projet de loi d'initiative parlementaire vise à reconnaître le pacte sacré entre les Canadiens — pas seulement le gouvernement du Canada mais bien tous les Canadiens — et ceux qui ont fait leur service militaire. On voulait entre autres suivre l'exemple du parlement britannique, qui a adopté une loi reconnaissant un tel pacte.

Je ne cherche pas à vous mêler à un combat politique. Ce n'est pas mon intention. Cela dit, j'ai été particulièrement frappé par trois mots que vous avez prononcés dans votre discours, soit « soins, compassion et respect ». J'ose espérer que ces mots s'appliquent à la grande majorité des nombreux députés qui entrent en contact avec des anciens combattants et leur famille. Essentiellement, quels que soient les problèmes qu'ont les anciens combattants, tout revient à une question de respect. Ils voudraient qu'on les respecte et aussi savoir... C'est ce qu'a fait le parlement britannique. Il a inscrit ce principe en droit. C'est ce que cherchait à accomplir un simple député ici, à la Chambre des communes.

Ma question est la suivante. Selon l'expérience que vous avez acquise dans l'exécution de vos fonctions, à quel point pensez-vous que ces trois mots sont importants pour les anciens combattants et leur famille dont vous avez parlé aujourd'hui?

**Mme Faith McIntyre:** Bien sûr, dans le cadre du travail que nous accomplissons à Anciens Combattants Canada, nous appliquons des valeurs axées sur les soins, la compassion et le respect.

Je dois commencer par dire que ces valeurs ne sont pas appliquées seulement dans la prestation des services. C'est aussi très près de ce que nous faisons entre nous, au ministère, et au sein des partenariats établis avec d'autres. Je ne pourrais jamais décrire assez éloquemment notre personnel et le travail qu'il accomplit pour assurer soins, compassion et respect à l'endroit de notre clientèle. Ces mots sont très importants.

**M. Phil McColeman:** Très importants, très bien.

Je veux parler maintenant au colonel Maurais.

Vous travaillez bien sûr avec l'être humain sous toutes ses facettes. Pourriez vous me dire, monsieur, à quel point ces trois mots sont importants dans votre travail avec les anciens combattants?

• (1140)

**Col Sylvain Maurais:** Monsieur, ces mots sont au cœur de notre énoncé de mission. Sont-ils à la base du leadership? En tout cas, ils sont absolument essentiels. C'est le concept qui m'amène à parler des éléments moraux et spirituels de notre service. C'est le fondement de notre communauté.

**M. Phil McColeman:** J'en conclus donc que vous n'auriez pas d'objection à ce qu'ils figurent dans la loi sur les anciens combattants et qu'ils soient reconnus et établis à jamais comme un pacte entre les Canadiens et les anciens combattants. Ai-je raison?

**Col Sylvain Maurais:** C'est une bonne question, monsieur. Je peux parler de ce que représente le travail d'aumônier dans la communauté militaire. Notre rôle a un impact aussi sur les personnes — c'est-à-dire que, lorsqu'elles quittent les forces, elles demeurent des éléments de ce que j'appellerais la communauté militaire du Canada.

Je sais à quel point les employés d'Anciens Combattants sont dévoués. Je ne peux pas répondre en leur nom, mais je sais qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour incarner ces vertus essentielles.

**M. Phil McColeman:** Je ne veux pas vous mettre mal à l'aise, parce que nous savons comment le gouvernement a voté, et il a voté contre cette façon de faire. Je ne veux pas vous mettre mal à l'aise en tentant de défendre un côté ou l'autre de cet argument. Je pense que ce que vous dites, essentiellement, c'est qu'il y a un facteur plus important que tout le reste pour les familles. Je dois le dire, puisque je l'ai entendu tellement souvent: tout se résume en un mot, respect. J'apprécie le travail que vous faites en ce sens.

L'une des études que vous réalisez, madame McIntyre, comme vous l'avez dit, ou peut-être était-ce M. Cormier, porte sur 27 familles choisies. Comment fonctionne le processus de sélection? Comment a-t-on choisi ces 27 familles? Quels étaient les critères?

**Le président:** Je suis désolé [*Note de la rédaction: inaudible*] court.

**Mme Faith McIntyre:** Nous avons confié ce mandat à l'Institut canadien de recherche sur la santé militaire et des vétérans, de l'Université Queen's. Je ne peux pas dire exactement comment il a procédé, mais il a appliqué tous les protocoles de recherche nécessaires pour effectuer les 27 entrevues et les trois groupes de discussion.

**M. Phil McColeman:** Monsieur le président, puis-je demander à la témoin, par votre entremise, de nous fournir des détails là-dessus?

**Le président:** Oui. Si vous pouviez vérifier et faire parvenir les détails à la greffière, ce serait apprécié.

**Mme Faith McIntyre:** Oui, certainement.

**Le président:** Merci.

Monsieur Eyolfson, vous avez la parole.

**M. Doug Eyolfson (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je remercie chacun de vous d'être venu nous rencontrer ce matin.

Ma première question porte sur votre travail, madame Skomorovsky. Vous avez parlé de la difficulté de trouver un médecin pour les gens qui ont pris leur retraite des forces. Je suis moi-même médecin. Je vois non seulement des militaires mais aussi beaucoup de gens venir nous rencontrer parce qu'ils ne peuvent pas trouver de médecin de famille. C'est particulièrement difficile pour les vétérans, qui n'ont jamais cherché de médecin et qui doivent maintenant le faire dans le monde civil.

Quand ils en trouvent un, se plaignent-ils de difficultés, pour leur médecin, à obtenir leur dossier médical ou tout dossier du ministère des Anciens Combattants pour assurer la continuité de leurs soins?

**Dre Alla Skomorovsky:** C'est une bonne question. Nous ne le savons pas, parce que nous ne parlons qu'une seule fois à ces gens et n'assurons pas de suivi. Il se peut qu'ils trouvent un médecin et n'aient aucun problème ensuite, mais ils disent avoir effectivement ces problèmes quand nous les rencontrons. Voilà donc une très bonne question. Si nous faisons une analyse longitudinale, nous pourrions le savoir et assurer un suivi.

**M. Doug Eyolfson:** Dans le cas d'un militaire qui aurait été libéré, et particulièrement pour des raisons médicales, savez-vous s'il existe un programme en vertu duquel un service médical du ministère de la Défense nationale communiquerait directement avec un médecin de l'endroit où vit ce militaire? Y a-t-il quoi que ce soit qui facilite le lien?

• (1145)

**Dre Alla Skomorovsky:** Je n'ai jamais entendu parler d'un tel programme.

**M. Doug Eyolfson:** D'accord, merci.

Vous avez dit que l'étude était toujours en cours et qu'il y avait plusieurs éléments communs qui se dessinaient. Vous avez parlé des conséquences négatives de la maladie et des blessures. Cela me ramène à un sujet sur lequel j'ai interrogé plusieurs témoins. Disons qu'une blessure ne soit pas absolument dévastatrice mais qu'elle empêche tout de même le militaire de continuer à servir dans l'armée. Y en a-t-il qui disent que, s'ils pouvaient effectuer un autre type de travail, dans la mesure de leurs capacités physiques, ils voudraient demeurer dans l'armée?

**Dre Alla Skomorovsky:** Quelques-uns l'ont dit.

**M. Doug Eyolfson:** Bon, parce que je veux parler du concept de l'universalité du service. Nous avons entendu beaucoup de témoins qui disaient avoir minimisé ou caché des symptômes au début de leur maladie parce qu'ils craignent de ne plus répondre aux critères de l'universalité des services et, donc, d'être expulsés des forces. Ils cachent leurs problèmes jusqu'à ce qu'ils soient aux prises avec une maladie très débilante qui aurait été mineure s'ils avaient entrepris un traitement plus tôt.



Merci pour ce renseignement.

Colonel Maurais, j'ai une question très délicate pour vous et je dois faire un long préambule afin que vous compreniez bien où je veux en venir. Je ne parlerai pas de la pratique de l'aumônier mais, peut-être, de groupes confessionnels au sein de la communauté. Je veux parler du suicide dans les forces armées. Nous savons que cela se produit, et nous savons qu'on fait l'impossible, tant dans les services armés qu'auprès des anciens combattants, pour prévenir les suicides, mais il y en a quand même. Il y a des suicides au sein de la communauté militaire.

J'ai pratiqué la médecine d'urgence pendant 20 ans, et j'ai vu bien des victimes de suicide parmi mes patients ainsi que quelques-uns chez des collègues de travail. L'un des traumatismes pour la famille, après un tel événement... Encore une fois, j'en suis au préambule. Je n'ai pas de raison de croire que ce soit le cas pour un aumônier, mais il y a encore aujourd'hui des groupes confessionnels, dans la société, où le suicide est extrêmement tabou. Des membres de la famille de ces gens m'ont dit qu'ils avaient très peur que cela se sache parce qu'il y a encore aujourd'hui des Églises qui refuseront d'enterrer des défunts ayant commis un suicide. Cela se voit encore aujourd'hui.

Votre service joue-t-il un rôle dans la communication avec des groupes confessionnels de la société pour déstigmatiser cet acte, de manière à éviter que les familles soient encore plus traumatisées qu'elles ne le sont déjà?

**Col Sylvain Maurais:** Pas que je sache, monsieur. Vous soulevez toutefois une question extrêmement importante. L'aumônerie est un service clé qui participe à la stratégie des Forces armées canadiennes en matière de prévention du suicide.

Tous nos aumôniers ont une formation et des études en counselling. Nous avons aussi piloté un magnifique programme de prévention, le Programme des sentinelles, dont la prestation est assurée par les aumôniers militaires. Il s'adresse à des bénévoles et consiste en une demi-journée de sensibilisation à l'écoute active pour développer le réseau d'aide et amener les gens à reconnaître plus facilement les signes de détresse.

C'est très intéressant que les aumôniers soient responsables de ce programme. À la fin de mon intervention, j'ai décrit ce qu'était une personne saine sur le plan spirituel. À l'inverse, vous avez des gens qui ont le sentiment que la vie ne rime à rien et qu'elle ne sont pas utiles. Ces gens n'ont plus d'espoir, ont perdu toute foi en l'humanité et en eux-mêmes. Ils s'isolent et ils ne respectent même plus leurs propres croyances. C'est l'effet d'une blessure morale et spirituelle.

Les aumôniers de notre service ne pourraient pas travailler chez nous s'ils entretenaient le moindre préjugé tendant à la stigmatisation de certains comportements. Nous assurons aussi un lien avec les chefs spirituels et religieux du monde civil en leur faisant savoir que nous voulons le bien-être de tous et ne portons aucun jugement. Le mot commence à se répandre.

• (1150)

**Le président:** Merci, monsieur.

Monsieur Johns, vous avez six minutes.

**M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD):** Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'être ici, de nous avoir livré cet important témoignage et de faire le travail que vous faites.

Je commence avec Mme Skomorovsky. Vous avez dit que vous étudiez les causes de stress dans les familles de militaires. Qu'en est-il du chômage ou du sous-emploi des conjoints de militaires? Je

pense que ce doit être un facteur important, étant donné les déménagements fréquents des militaires. Pourriez-vous nous en parler?

**Dre Alla Skomorovsky:** Bien sûr. L'une des principales initiatives de notre équipe comporte la réalisation, tous les trois ans, d'un grand sondage sur la qualité de vie des conjoints des membres de la Force régulière. Ce sondage est mené auprès d'un échantillon pris au hasard parmi les conjoints du personnel de la Force régulière. Un de ces sondages vient tout juste d'être réalisé. Nous compilons les données. Les questions posées aux conjoints visent à déterminer leur taux d'emploi, leur santé et leur bien-être, ainsi que l'impact sur leur bien-être des facteurs de stress propres à la vie militaire.

Selon ce que nous savons d'après le sondage d'il y a trois ans, le sous-emploi est un des problèmes liés aux déménagements. C'est un des problèmes clés que pose la vie militaire, selon les conjoints.

**M. Gord Johns:** Merci. Nous savons à quel point la famille est importante, et c'est bon de vous l'entendre dire aujourd'hui.

Mardi, nous avons reçu des conjoints, comme vous le savez. Madame McIntyre, vous avez parlé des témoignages que nous avons entendus à ce moment-là. Il y a une autre chose qu'ils nous ont dite: ils ont de la difficulté à se prévaloir des services, ou à savoir quels services leur sont offerts. Les gens ne les connaissent pas.

Que fait-on pour s'assurer que les conjoints et les familles obtiennent l'information dont ils ont besoin et l'aide à leur disposition?

Colonel Maurais, l'aumônerie prend-elle des moyens pour communiquer avec les conjoints et les familles? Je vais aussi poser la question à l'ensemble des témoins, pour élargir l'éventail des réponses.

**Col Sylvain Maurais:** Je crois que nous faisons des progrès en termes d'accessibilité à l'ensemble des services offerts. Néanmoins, nous nous employons à accroître notre capacité à cet égard, parce que nous sommes conscients du besoin qui existe. C'est tout ce que je peux dire.

**M. Gord Johns:** Monsieur Cormier, vous pouvez peut-être ajouter quelque chose à ce commentaire. Existe-t-il un plan de sensibilisation qui sera accéléré? À ce sujet, on entend dire que les résultats sont substantiels, est-ce bien le cas?

**M. Robert Cormier:** Effectivement. Anciens Combattants Canada possède une stratégie de sensibilisation que nous nous employons à améliorer, parce que, comme vous l'avez signalé, il y a encore des gens qui n'obtiennent pas l'information voulue en temps opportun.

Nous participons à de nombreuses tribunes où nous pouvons parler des avantages offerts aux anciens combattants et à leur famille afin que ceux-ci sachent en quoi consistent ces avantages et comment en bénéficier.

**M. Gord Johns:** Le gouvernement a prévu 42,8 millions de dollars dans le budget pour la prestation de services. Je mentionne deux choses. Premièrement, nous savons — selon un rapport publié en novembre dans les médias — que, à l'heure actuelle, 29 000 anciens combattants attendent que leur demande de prestations d'invalidité soit traitée. Il s'agit d'une augmentation de 50 % par rapport aux huit mois précédents.

Pouvez-vous préciser comment ces 42,8 millions de dollars seront alloués? Ce financement sera-t-il alloué en partie à la stratégie de sensibilisation et au traitement de l'arriéré? Est-ce un financement approprié pour éliminer l'arriéré, parce que nous convenons vraisemblablement qu'il ne doit plus rester de cas non traité?

**M. Robert Cormier:** Oui certainement. Nous attendons toujours des détails en ce qui concerne le financement dont vous faites mention. Néanmoins, il va sans dire que la plus grande partie de ces ressources sera attribuée aux premières lignes qui assurent la prestation des services ainsi qu'aux bureaux de secteur qui ont un lien direct avec les anciens combattants. L'objectif consiste à faire en sorte que la charge de travail soit gérable pour que nous puissions offrir rapidement aux anciens combattants les services dont ils ont besoin au moment voulu.

Il existe également une autre approche que nous avons appelée « soutien encadré ». Je ne sais pas si vous connaissez le principe, mais il sous-tend l'approche que nous élaborons actuellement. Essentiellement, cette approche vise à offrir un service personnalisé aux anciens combattants et à leur famille et à les aider à naviguer dans le système complexe d'Anciens Combattants Canada. Si tous les anciens combattants et leur famille ne nécessitent pas un tel soutien, nous savons cependant que bon nombre d'entre eux en ont besoin. Par conséquent, pour ceux qui en ont besoin, nous étions certainement...

• (1155)

**M. Gord Johns:** Je comprends. Combien faudra-t-il investir pour que l'arriéré de 29 000 cas soit éliminé? Pouvez-vous donner un ordre de grandeur? Le ministère a-t-il fait une analyse? Comment en est-il arrivé à ce chiffre de 42,8 millions de dollars? Savez-vous comment ce financement a été établi?

**M. Robert Cormier:** Malheureusement, je ne peux pas vous donner de détails à ce sujet. Néanmoins, il va sans dire que nous continuerons à améliorer les services pour assurer une prestation de la meilleure qualité possible.

**M. Gord Johns:** Il serait utile de savoir quel investissement est nécessaire pour éliminer l'arriéré, de façon à connaître précisément la cible. En tant que politiciens, nous entendons parler du financement que prévoit le gouvernement, mais je crois que les Canadiens conviennent que nos concitoyens qui ont servi le pays ne devraient pas attendre indûment qu'on traite leur demande de prestations d'invalidité. Il faut éliminer l'arriéré et nous aimerions tous connaître le montant qui sera nécessaire pour ce faire. J'estime qu'il s'agit d'un élément d'information important. Nous avons entendu le témoignage de l'ombudsman du MDN, M. Walbourne, et de M. Parent d'Anciens Combattants Canada. Ils ont abondamment étudié la question. Nous avons abordé à maintes et maintes reprises la question de la transition.

M. Parent a parlé d'une demande axée sur un formulaire unique, pour à tout le moins réduire les tracasseries administratives et accélérer le processus. Souscrivez-vous à cette idée? Seriez-vous disposé à l'appuyer?

**M. Robert Cormier:** Je souscris évidemment à toute formule qui simplifiera les choses pour les anciens combattants et qui facilitera l'accessibilité à nos services. C'est un de nos objectifs permanents. Il va sans dire que nous sommes ouverts aux suggestions. J'aimerais également souligner que les demandes en attente de traitement font l'objet d'un triage. La priorité est accordée aux cas plus graves, notamment liés à un problème de santé mentale. De plus, une grande partie des demandeurs touchent des prestations en attendant qu'une décision soit prise dans leur cas.

Je précise que de nombreux anciens combattants qui ont fait une demande de prestations d'invalidité et qui attendent que leur cas soit traité reçoivent entre-temps des services.

**Le président:** Merci.

Madame Lambropoulos.

**Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.):** Je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui et de nous faire part de votre expérience au ministère. Colonel Maurais, je vous remercie du travail que vous faites sur le terrain auprès des militaires.

J'ai quelques questions à poser. Premièrement, comme Mme McIntyre a souligné que la transition est harmonieuse principalement quand la situation générale de l'ancien combattant est positive sur les plans financier, spirituel, physique, mental et social, j'aimerais savoir ce que le gouvernement peut faire pour améliorer le bien-être des anciens combattants avant leur libération afin de les soutenir au cours de la période de transition.

Je demanderais soit à M. Maurais soit à Mme McIntyre de répondre à cette question.

**Col Sylvain Maurais:** La nouvelle politique de défense du Canada — Protection, Sécurité, Engagement — comprend une stratégie de santé et de bien-être globaux. Il s'agit d'une importante initiative qui préconise une approche exhaustive en matière de santé qui tiendra compte de toutes les dimensions dont vous avez fait état. Il est fort encourageant de voir comment la haute direction du ministère et des Forces armées canadiennes prennent extrêmement au sérieux toute proposition d'amélioration des soins et du soutien.

Pour nous, aux services d'aumônerie, il est fort intéressant de constater qu'on ne met pas l'accent uniquement sur la santé physique, mais qu'il y a également une conscience accrue de la complexité des problèmes de santé mentale et qu'une approche globale est en cours d'élaboration. Encore une fois, j'exprime mes remerciements pour la recherche.

Qu'entend-on par dimension spirituelle dans ce contexte?

Il faudra un certain temps pour en arriver là. Néanmoins, des investissements sérieux sont faits pour améliorer les soins et le soutien et pour agir de façon plus proactive non seulement en termes d'évaluation mais également de prévention et de promotion.

**Mme Emmanuella Lambropoulos:** Je vous remercie.

J'ai une autre question. Vous avez mentionné que les familles préfèrent recevoir de l'information directement d'Anciens Combattants Canada, non du vétéran lui-même. J'aimerais savoir s'il y a eu des modifications dans les procédures d'Anciens Combattants Canada pour améliorer la communication de l'information aux familles.

**Mme Faith McIntyre:** Je tiens simplement à faire un très bref ajout aux observations du colonel Maurais. Si je ne m'abuse, le Comité a déjà entendu le témoignage du brigadier-général Misener dans le cadre d'une ou de plusieurs études. Nous unissons nos efforts et nous collaborons de près pour améliorer les services de transition. Nous établissons un partenariat dès le départ, quel qu'il soit, en fonction des besoins de chaque personne, pour vraiment faire en sorte que la transition soit harmonieuse.

Pour répondre à votre question, je dirais qu'il faut très bien connaître la cellule familiale et que, bien sûr, celle-ci diffère d'une famille à l'autre. D'après moi, le fait que nous ayons un groupe consultatif sur les familles... Les membres du groupe sont d'excellents porte-parole de leurs organisations respectives dont ils font valoir les besoins. Nous devons être en mesure de communiquer pour améliorer la situation et c'est ce que nous avons fait directement. Par ailleurs, lorsque nous fournissons de l'information aux anciens combattants, nous tenons à ce que la famille participe et que chaque membre de la famille sache qu'il peut être présent. Bref, nous souhaitons que la famille joue un rôle dans l'élargissement des services dans le cadre du Programme des services aux familles des militaires.

Le groupe consultatif sur les familles a notamment recommandé que, dorénavant, tous les militaires libérés pour des raisons médicales puissent s'adresser à un service qui peut leur fournir de l'information. Il va sans dire qu'Anciens Combattants Canada est très ouvert aux suggestions. Les fonctionnaires du ministère croient dans la participation de tous les membres de l'unité familiale et dans une approche multidisciplinaire en vue de l'intégration de l'ensemble des services.

• (1200)

**Mme Emmanuela Lambropoulos:** Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

**Le président:** Vous disposez d'une minute et demie.

**Mme Emmanuela Lambropoulos:** Enfin, vous avez parlé du groupe consultatif dirigé par Mme Jenny Migneault. Pourriez-vous nous donner des précisions sur les politiques que ce groupe contribue à élaborer?

**Mme Faith McIntyre:** Certainement et je pourrais vous en parler longuement, mais je m'efforcerai d'être brève. Je sais que Mme Jenny Migneault a témoigné devant le Comité.

Il y a un moment, je vous ai parlé de trois principes, soit reconnaître et indemniser, informer et mobiliser et servir et soutenir. D'entrée de jeu, j'affirme que nous sommes certainement sur la bonne voie. Toutefois, au chapitre de la famille, il reste encore beaucoup à faire. Cette situation est en partie attribuable au fait qu'il est évident que nous devons continuer à recueillir de l'information pertinente. En fait, comme le Canada n'a pas consacré énormément d'efforts pour obtenir des éléments d'information sur cette population, nous sommes ici aujourd'hui pour souligner la nécessité de remédier à cette lacune. Voici trois exemples correspondant chacun à un des principes énoncés et à l'égard desquels le groupe consultatif a exercé une influence très nette.

Pour ce qui est du principe « reconnaître et indemniser », on trouve l'Allocation de reconnaissance pour aidant, dont Mme Migneault a parlé. Je répète qu'il s'agit d'un début mais, à compter du 2 avril 2018, Anciens Combattants Canada offrira pour la première fois des prestations directement à un aidant. Il s'agit d'une prestation mensuelle non imposable de 1 000 \$. Cette prestation répond directement aux souhaits exprimés et constitue un premier pas dans la bonne direction.

En ce qui concerne le principe « informer et mobiliser », comme M. Cormier l'a mentionné dans ses propos d'ouverture, nous avons signé un contrat avec le Centre de soins de santé Sainte-Élisabeth pour l'élaboration d'un outil en ligne pour les aidants naturels appelé « Caregiver Zone », qui sera disponible bientôt. Ce module, inspiré d'un modèle américain appelé « Building Better Caregivers », est une première en son genre. Les groupes consultatifs sur les familles ont participé à l'élaboration de son contenu. Une des particularités du

module tient au fait que des conseillers qui ont reçu une formation sur la culture militaire et sur la sensibilisation seront à la disposition des aidants.

Enfin, au chapitre du principe « servir et soutenir », nous avons affirmé à maintes reprises à divers témoins que le Programme des services aux familles des militaires devait être élargi pour inclure les anciens combattants. C'est précisément ce que nous avons fait. Ainsi, les anciens combattants libérés pour raisons médicales pourront bénéficier de ce programme à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Ce n'étaient que quelques exemples.

**Le président:** Monsieur Bratina, vous avez la parole.

**M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.):** Merci.

Tout d'abord, mesdames Dursun et Skomorovsky, il me semble que les échantillons utilisés pour la recherche étaient plutôt petits. D'habitude, lorsqu'on fait un sondage sur les politiciens, on interroge environ 1 000 personnes. Les sondages sont un domaine un peu différent, mais, selon vous, est-ce que les échantillons utilisés vous ont permis d'obtenir suffisamment de renseignements? Auriez-vous souhaité que ces groupes soient plus importants? Est-ce une question de ressources? Que diriez-vous de la taille des échantillons?

**Mme Sanela Dursun:** En tout, 1 000 anciens combattants ayant été libérés pour des raisons médicales et 1 000 anciens combattants n'ayant pas été libérés pour des raisons médicales ont participé à l'étude que j'ai mentionnée, soit l'Enquête sur la transition à la vie civile et le bien-être après le service dans les Forces armées canadiennes. Sur le plan scientifique, ces chiffres sont suffisants. Le taux de réponse a été de 70 %. Ces chiffres sont suffisants pour nous donner des estimations applicables à l'ensemble de la population.

Il s'agit de la première étude quantitative d'envergure à être axée sur les militaires malades ou blessés — ainsi que sur leurs conjoints — qui sont en voie de transition. Ce domaine de recherche est relativement nouveau. Ce n'est que récemment que nous avons commencé à reconnaître les défis liés au processus de transition et à mettre l'accent sur la libération pour des raisons médicales. Nous avons pris cette décision à la suite de l'augmentation du nombre de libérations pour des raisons médicales observée au cours des cinq dernières années.

**M. Bob Bratina:** En effet.

**Mme Sanela Dursun:** Certaines des études dont ma collègue a parlé ont d'abord été des études préliminaires. Nous avons dû réaliser une petite étude pilote auprès de 150 personnes en vue d'élaborer les instruments nécessaires pour mener des enquêtes de plus grande envergure.

• (1205)

**M. Bob Bratina:** On a entendu parler d'un bon résultat. Est-ce que les résultats se transforment en recommandations de politiques? Est-ce que cela fonctionne bien?

**Mme Sanela Dursun:** Tout à fait. Au sein de notre organisation, la recherche est axée sur les clients. En effet, chacune des initiatives engendre des recommandations qui sont communiquées directement aux clients. Les « clients » sont les employés du ministère de la Défense nationale qui sont responsables des politiques, des services et des programmes.

Par exemple, en 2012, nous avons mené une toute première étude auprès de militaires malades ou blessés qui participaient à des programmes de retour au travail sous l'égide de l'Unité interarmées de soutien du personnel. Cette étude nous a donné un premier aperçu du rôle que jouent les conjoints et les familles dans le processus de rétablissement et de réadaptation des militaires malades ou blessés. Elle a suscité de nombreuses discussions et a très certainement éclairé le processus décisionnel, ce qui a entraîné l'ouverture de centres de ressources pour les familles des militaires adaptés à leurs besoins particuliers.

Il existe de nombreux exemples qui illustrent comment nos recherches éclairent le processus décisionnel et exercent une influence sur les politiques et les programmes.

**M. Bob Bratina:** Très bien.

Madame McIntyre, vous avez parlé de la GRC. Quand on parle des anciens combattants, on pense généralement aux forces armées. Les membres de la GRC se trouvent parfois dans des situations uniques. Par exemple, il arrive qu'ils ne soient que deux affectés à une région éloignée ou qu'ils doivent répondre aux besoins de communautés autochtones. Il peut s'agir d'affectations très différentes de celles des militaires déployés en Afghanistan, par exemple.

Dans le cadre de vos fonctions, vous arrive-t-il de vous pencher sur l'expérience vécue par des membres de la GRC?

**Mme Faith McIntyre:** Je dirais que c'est effectivement le cas. Vous devez savoir que, aux termes de la Loi sur la pension de retraite de la GRC, les membres de la GRC reçoivent des prestations dans le cadre d'une entente conclue avec Anciens Combattants Canada en vertu de la Loi sur les pensions.

Cela dit, ils sont représentés dans chacun de nos six groupes consultatifs ministériels. Par exemple, au sein du groupe consultatif sur les familles, un représentant de l'Association des vétérans de la GRC parle très ouvertement de la situation des familles des membres de la GRC. Malgré les contextes différents, le soutien est aussi essentiel au bien-être des familles.

En outre, un agent de liaison de la GRC travaille à temps plein à Anciens Combattants Canada, fait partie de tous les comités d'orientation et participe au travail opérationnel et à la prestation des services au sein du ministère.

**M. Bob Bratina:** Ma famille compte des membres de la GRC. Je comprends donc exactement ce que vous dites.

Colonel Maurais, des témoins nous ont dit que les aumôniers souffrent de trouble de stress post-traumatique parce que, à cause des préjugés, les soldats n'osent bien souvent parler de leurs problèmes qu'avec leur famille ou leur aumônier.

Est-ce qu'on s'occupe des aumôniers?

**Col Sylvain Maurais:** Oui, monsieur.

Le troisième pilier de notre prestation de services prévoit que nous devons prendre soin des personnes appelées à servir le pays et les aider à être autonomes. En partenariat avec les Services de santé des Forces canadiennes, nous avons élaboré au fil des ans un programme d'aide aux dispensateurs de soins. Je peux affirmer que ce programme a sauvé la vie de certains aumôniers après leur déploiement opérationnel, que ce soit en Somalie, au Rwanda ou dans un autre pays. Ce programme se poursuit.

Certains de mes confrères et consœurs des services d'aumônerie ont reçu un diagnostic de trouble de stress post-traumatique. Ils ont été libérés pour des raisons médicales. Je ne sais pas ce qu'il en est

dans tous les cas, mais mes confrères et consœurs ont reçu d'excellents soins et services de soutien.

La profession est très exigeante. Nous travaillons dans un secteur dangereux. Le risque d'usure de compassion est très présent. Le traumatisme transmis par personne interposée peut venir nous hanter. À l'heure actuelle, nous sommes en train d'élaborer des programmes de renouvellement professionnel afin que les aumôniers puissent rester en santé et atteindre un équilibre entre les différentes responsabilités qui leur incombent.

• (1210)

**Le président:** Monsieur Kitchen, c'est à votre tour.

**M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être ici aujourd'hui et de nous donner l'occasion de leur poser des questions.

J'ai rédigé énormément de notes et j'ai beaucoup de questions pour les témoins, mais je ne pense pas que j'aurai le temps de les poser toutes.

Comme je viens d'une famille de militaires, je vous suis reconnaissant des commentaires que vous avez faits au sujet de la famille militaire. Je suis aussi le petit-fils d'un missionnaire baptiste, et mon père a servi un peu partout au pays. Je me souviens de l'époque où mon père était commandant des RCD, à Gagetown. J'étais plus jeune — cela fait à peine quelques années...

**Un député:** En êtes-vous certain?

**M. Robert Kitchen:** ... et je me souviens que, à la base, nous allions à l'église tous les dimanches. J'étais très jeune. J'aimais cela, car c'était pour moi l'occasion de sortir le dimanche et d'aller au mess pour jouer aux fléchettes. J'ai grandi énormément depuis et je suis beaucoup plus conscient de la valeur de ce que j'ai appris à l'époque.

Colonel, vos commentaires sont tout à fait pertinents, car vous avez beaucoup parlé de respect. Il s'agit du respect à l'égard du travail que font les soldats, ainsi qu'envers la vie. Votre emploi est très exigeant: vous devez être présent pour les militaires afin de les appuyer. J'aimerais approfondir un peu cette idée. On parle de respect envers les familles et les militaires, mais les soldats, les aviateurs et les marins doivent savoir que des gens sont là pour les épauler. Le respect découle du fait de savoir qu'on a confiance au militaire et au travail qu'il effectue. Il est extrêmement important de croire en quelque chose, peu importe en quoi, à mon avis. Les soldats, qui deviendront un jour d'anciens combattants, doivent croire qu'ils pourront toujours compter sur les forces armées pour les appuyer.

Nous étudions la question de la transition pour la énième fois. Je ne crois pas que les anciens combattants ont le sentiment d'être respectés, puisqu'ils n'obtiennent pas les résultats escomptés et que les choses ne changent pas. Nous étudions la même question que nous avons déjà étudiée il y a quelques semaines, quelques mois ou quelques années. Nous ne sommes pas encore parvenus à implanter les mesures nécessaires.

Je vous prierais, monsieur, de nous expliquer comment nous pourrions faire véritablement preuve de respect envers les militaires.

**Col Sylvain Maurais:** Je dois d'abord dire que, tout au long de mes années de service, la très grande majorité des gens qui ont été appelés à servir sont d'excellents leaders. Pour témoigner du respect, il faut faire preuve d'un bon leadership. Par conséquent, si nous ne donnons pas l'exemple, le respect sera absent.

L'autre élément important, c'est la formation et le perfectionnement professionnel. Monsieur, tout au long de ma carrière, j'ai constaté à quel point la profession des armes est complexe. Les soldats doivent apprendre énormément de choses, car leur profession est très technique et très complexe. Ils ont peu de temps à consacrer à l'autoréflexion parce qu'ils doivent apprendre beaucoup de choses. On se rend toutefois compte à l'heure actuelle que, pour favoriser le développement moral, il faut offrir plus de formation en éthique de la défense. On s'aperçoit aussi que les aumôniers doivent apporter une dimension spirituelle au développement moral.

Je dois aussi dire que les jeunes que nous recrutons reflètent les valeurs de la société. Ils ont un choc culturel quand ils se rendent compte des attentes élevées sur le plan des valeurs qui sont associées à la profession des armes. Nous devons vraiment les encourager à cet égard.

• (1215)

**M. Robert Kitchen:** Il est donc extrêmement important de mettre l'accent là-dessus...

**Col Sylvain Maurais:** Oui.

**M. Robert Kitchen:** ... non seulement pour les soldats, mais aussi pour leur famille.

**Col Sylvain Maurais:** Tout à fait.

**M. Robert Kitchen:** Nous assurons la formation des soldats dès leur enrôlement, mais ce n'est plus le cas lorsqu'ils quittent l'armée. C'est là qu'intervient le processus de transition. Nous formons les soldats, mais nous n'enseignons pas à leur famille comment elle peut faire partie de leur vie en tant que militaires. J'ai grandi dans une famille de marins. Mon frère, ma soeur et un de mes neveux — j'en ai trois — ont servi dans l'armée. Cela fait partie du système. Cela fait partie de leur identité. Comment pouvons-nous communiquer ces renseignements aux familles et les faire intervenir tout au long du processus? Comme vous l'avez dit, bon nombre d'entre elles ne connaissent pas les services mis à leur disposition pendant le processus de transition des soldats. Elles ne sont pas au courant peut-être parce que les soldats sont trop investis dans leur processus d'apprentissage pour avoir le temps de penser à cela. Il faut leur transmettre l'information pertinente. Comment peut-on mettre l'accent là-dessus?

**M. Robert Cormier:** Effectivement, inclure les familles dans le travail que nous accomplissons est un défi de tous les instants. Un exemple concret de ce qui a été réalisé et, vous savez, qui doit encore être amélioré, est le travail accompli par l'employé du ministère des Anciens Combattants ou le gestionnaire de cas d'Anciens Combattants Canada et un agent des services aux vétérans, aux CISP, de concert avec l'ARC, avec les membres qui n'ont pas encore été libérés afin de tenter, en amont, d'inclure la famille en plus du membre.

**M. Robert Kitchen:** Peut-être voyez-vous que je suis vraiment passionné?

**M. Robert Cormier:** Oui, absolument.

**M. Robert Kitchen:** Des membres des forces armées et des familles ont droit à ces services, mais ils ne les obtiennent pas...

Comment faire pour que les gens qui mettent en place ces services partagent ma vision et qu'ils fassent pression pour que ces services soient demandés?

**Le président:** Je suis désolé, mais votre réponse devra être brève.

**M. Robert Cormier:** C'est une question très complexe. De mon point de vue — je suis un travailleur social, comme la plupart de nos

employés — le vétéran est approché en tant que membre d'un système. Nous ne voyons pas l'individu, mais bien la personne au sein d'un système. Notre vision philosophique de la question est toujours systémique...

Maintenant, il y a des limites. Le membre ne veut pas toujours que la famille soit impliquée; cela arrive, malheureusement. Nous encourageons fortement les membres à faire participer leur conjoint au processus de transition. Il arrive tout de même que le membre préfère de ne pas le faire. Malheureusement, nous devons respecter cette décision. Nous continuons à inciter le membre à inclure sa famille ou, du moins, à s'assurer qu'elle soit impliquée.

Je ne suis pas certain d'avoir répondu à votre question, mais je vois à quel point vous êtes passionné par cet enjeu. C'est une question très difficile; il n'y a pas de doute.

**Le président:** Merci.

Allez-y, monsieur Fraser.

**M. Colin Fraser (Nova-Ouest, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci à tous d'être venus aujourd'hui pour nous appuyer dans notre étude des obstacles à la transition. Je sais que la plupart de mes collègues apprécient de pouvoir vous poser des questions très ciblées pour appuyer notre étude afin d'obtenir les meilleurs renseignements possible et de faire des recommandations adéquates. Je vous remercie d'être venus aujourd'hui.

J'ai une question pour vous, docteur Skomorovsky.

Dans votre introduction, vous avez dit que l'un des thèmes qui se dégagent déjà des recherches menées dans le cadre de votre étude est celui de la difficulté pour les membres en transition et les membres libérés pour des raisons médicales de trouver un médecin de famille. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet afin de nous aider à comprendre?

S'agit-il d'un problème systémique vécu par tous les Canadiens ou existe-t-il des obstacles propres aux vétérans en transition qui font qu'il est difficile pour eux de trouver un médecin de famille? C'est un élément crucial à la stabilité de la vie familiale et à la réussite de la transition.

Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

• (1220)

**Dre Alla Skomorovsky:** Lorsqu'un membre des forces armées est toujours dans le système, il a un médecin. C'est donc une nouvelle expérience pour le membre en transition ou le vétéran. Ils peuvent se trouver dans un nouvel endroit et ils ne savent pas comment s'y prendre pour trouver un nouveau médecin. Cela s'ajoute au processus de transition, alors qu'ils cherchent leur place dans la société et que d'autres facettes de leur vie changent; il s'agit d'un stress supplémentaire pour eux. Ce qui différencie leur situation de celle du reste de la population, c'est qu'ils doivent faire d'autres démarches en parallèle. Peut-être sont-ils à la recherche d'un emploi ou d'un programme d'études. En ce sens, il peut s'agir d'un facteur de stress qui leur est unique. En règle générale, il est difficile pour tout le monde de trouver un médecin de famille. Pour les membres des forces armées et les vétérans, c'est peut-être encore plus difficile puisqu'ils doivent s'empressement de le faire alors qu'ils vivent de nombreux autres changements dans leur vie.

**M. Colin Fraser:** Idéalement, si tous ces éléments pouvaient être réglés avant leur libération, cela serait bénéfique à leur transition.

**Dre Alla Skomorovsky:** Oui.

Parfois ils en sont conscients et le font, mais pas toujours.

**M. Colin Fraser:** Colonel Maurais, merci beaucoup d'être avec nous. J'apprécie vraiment la valeur instructive de vos interventions et la passion qui vous anime. Il était vraiment important de montrer le travail que vous accomplissez dans le domaine spirituel.

Je me demande ce que le Comité pourrait recommander pour vous aider et pour appuyer l'important travail accompli par les aumôniers dans les Forces canadiennes pour soutenir les vétérans qui sont en transition. Y a-t-il une recommandation en particulier que vous voudriez faire au gouvernement pour qu'il vous appuie dans votre travail?

**Col Sylvain Maurais:** Prier pour nous? Non.

**Des députés:** Ah, ah!

**Col Sylvain Maurais:** Il existe présentement certains défis en matière de recrutement, parce que l'aumônier général nous a demandé en priorité de soutenir le recrutement et que nous voulons toujours favoriser la diversité, pour qu'il y ait plus de femmes au sein de l'aumônerie. J'ai oublié de mentionner, au sujet de la diversité, qu'il y a un conseiller autochtone auprès de l'aumônier général et qu'il accomplit un travail remarquable. Pour nous, la diversité ne se limite pas aux religions qui existent partout dans le monde; elle concerne également la diversité des religions et des croyances spirituelles qui existent ici même au Canada et cela comprend toute la richesse des croyances et pratiques spirituelles des Autochtones. En ce sens, le recrutement est difficile.

Une autre priorité stratégique que nous avons cernée est notre école des aumôniers à Borden. Elle offre une excellente formation en matière d'éthique, de counselling et de pluralité religieuse et enseigne aux aumôniers ce qu'ils peuvent faire du côté de l'analyse de la dimension religieuse et de l'engagement des chefs religieux dans les théâtres d'opérations.

Nous voulons affirmer que l'école sera un joyau de la formation des aumôniers, parce que des aumôniers de partout sur la planète viennent voir comment nous fonctionnons, parce que nous sommes les seuls à être complètement intégrés dans les trois branches et dans l'environnement et à travailler aussi bien et de manière aussi pacifique auprès des croyants de toutes confessions, ainsi que des non-croyants. Nous sommes uniques au monde.

Nous voulons également pouvoir dire que l'école des aumôniers ne formera pas uniquement les aumôniers et qu'elle deviendra le centre d'excellence pour l'ensemble des Forces armées canadiennes en matière de développement moral et spirituel. Nous avons demandé davantage de ressources afin d'y arriver, mais il faut du temps pour les obtenir.

**M. Colin Fraser:** Dans le travail que vous et les autres aumôniers accomplissez, y a-t-il des mesures supplémentaires ou une attention particulière au moment de l'étape de transition, lorsque les vétérans ont peut-être plus de difficulté à gérer les facteurs de stress?

•(1225)

**Col Sylvain Maurais:** Oui. Les aumôniers participent pleinement à la nouvelle grande initiative concernant la transition; ils veulent être aussi efficaces que possible pour aider les gens à effectuer la transition du service à la vie civile, un peu comme c'est le cas dans le cadre du groupe d'aide au départ où nous préparons les gens en vue d'un déploiement. Il y aura très bientôt la mise à l'essai d'une approche globale nous permettant de mieux soutenir les gens pendant la transition. Les aumôniers ont un rôle clé à jouer à cet égard, parce que les gens peuvent nous parler et que nous pouvons raconter leur histoire.

**Le président:** Monsieur McColeman, vous avez cinq minutes.

**M. Phil McColeman:** Merci, monsieur le président.

Monsieur Cormier, plus tôt, je vous ai posé une question au sujet des statistiques que vous tenez au sujet de tous les canaux de communication que vous maintenez auprès des vétérans. Je crois que je ne vous l'avais pas demandé: pourriez-vous communiquer ces statistiques au Comité, s'il vous plaît? Serait-il possible d'obtenir les données détaillées par lieu ou par n'importe quelle autre ventilation que vous auriez en main? Je ne sais pas si vous tenez des statistiques mensuelles ou annuelles; nous les voudrions dans le format le plus détaillé possible.

Monsieur le président, je voudrais accorder le reste de mon temps de parole à M. Clarke.

**Le président:** Merci.

Monsieur Clarke, je vous souhaite de nouveau la bienvenue.

[Français]

**M. Alupa Clarke (Beauport—Limoilou, PCC):** Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous, je suis heureux de vous rencontrer aujourd'hui.

Colonel Maurais, moi aussi, j'ai été très impressionné par vos propos. Dans notre société laïque contemporaine, on discute rarement de l'aspect spirituel et de la nécessité pour tous les individus de croire ou de ne pas croire. J'ai bien aimé quand vous avez dit que vous accompagnez aussi les gens qui ne croient pas. Ce qui est fantastique, c'est que j'ai fait partie de l'armée où j'ai rencontré d'autres jeunes qui ne croyaient pas en quoi que ce soit, mais nous croyions tous en la patrie et au service de la nation. Merci beaucoup de ce que vous faites.

En passant, l'aumônier au 6<sup>e</sup> Régiment d'artillerie de campagne est un excellent aumônier, sachez-le.

Madame McIntyre, je siégeais au Comité en 2015 et en 2016 et déjà, à cette époque, nous étudions tous les obstacles en ce qui a trait à la transition des militaires des Forces armées canadiennes vers la vie civile. Autant l'ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes que l'ombudsman des vétérans nous ont dit qu'il était temps d'agir et d'arrêter de mener des études à cet égard.

Compte tenu de toutes vos années d'expérience dans le domaine, madame McIntyre, pourquoi pensez-vous que, encore aujourd'hui, nous ayons des difficultés à abolir les obstacles à la transition? Nous pouvons croire que ce n'est pas seulement ou nécessairement une question de politique publique ou d'argent. Si c'est bien le cas, et que ce n'est pas une question de politique publique, d'argent ou de respect, qu'est-ce que c'est, alors? Qu'est-ce qui bloque encore aujourd'hui, pourquoi ne peut-il y avoir de transition harmonieuse?

**Mme Faith McIntyre:** Merci beaucoup de la question. Je crois qu'elle est au coeur de ce tout que vous faites, de vos rapports et des recommandations que vous voulez présenter.

Comme nous l'avons dit, il est certain que des efforts sont faits. Il faut se rappeler qu'il y a quand même beaucoup de travail à faire quant à la transition. Il faut mener des entrevues de transition ou de retour au travail en collaboration avec les Forces armées canadiennes. Tout cela est fait.

Je crois qu'il est nécessaire d'examiner de près l'aspect de la culture, c'est-à-dire que, dès qu'un individu rejoint les rangs de l'armée, il faut déjà penser à sa sortie. La carrière ne se déroule pas seulement durant le service militaire, c'est une carrière de toute une vie. Tôt ou tard, les individus vont quitter le service militaire, ils retourneront à la vie civile et ils devront faire cette transition.

C'est une façon de penser. Nous en sommes là, maintenant. Il faut pouvoir mettre tous les systèmes en place pour appuyer cette culture et cette façon de penser.

**M. Alupa Clarke:** Dans l'exercice de votre rôle, est-ce que le présent gouvernement ou l'ancien, peu importe, et les instances exécutives communiquent, ou ont communiqué, avec vous en tant qu'experte afin de vous demander conseil en vue d'améliorer la transition? Êtes-vous appelée à faire part de ce à quoi vous croyez?

**Mme Faith McIntyre:** Je ne suis pas certaine d'être une experte dans le domaine, mais en tant que directrice générale de la Division de la politique et de la recherche au ministère, je peux dire que nous sommes bien entendu appelés à faire des recommandations et à donner des conseils.

**M. Alupa Clarke:** Madame McIntyre, j'ai une autre question à vous poser.

Aux États-Unis, à moins que je ne me trompe, le fardeau de la preuve est inversé. Si quelqu'un a un problème psychologique ou physique, c'est le gouvernement américain qui doit prouver que ce n'est pas vrai.

**Mme Faith McIntyre:** Oui.

**M. Alupa Clarke:** Est-ce que, au Canada, cela fonctionne inversement? Est-ce le militaire qui doit prouver auprès de l'État qu'il a un problème?

• (1230)

**Mme Faith McIntyre:** Voulez-vous dire dans le cas d'une blessure ou d'une maladie?

**M. Alupa Clarke:** Oui, est-ce le devoir du militaire de prouver qu'il est blessé ou malade?

**Mme Faith McIntyre:** Oui, il doit en faire la preuve. Nous avons déjà pris plusieurs mesures concrètes. Par exemple, dans le cas d'un pilote d'hélicoptère qui est tombé ou qui a sauté plusieurs fois en parachute et qui a un problème aux genoux en raison de cela, nous n'allons pas...

**M. Alupa Clarke:** C'est vrai, c'est reconnu systématiquement.

**Mme Faith McIntyre:** Exactement.

**M. Alupa Clarke:** J'ai lu plusieurs fois, il me semble, qu'aux États-Unis, le fardeau de la preuve est complètement inversé. Qu'en pensez-vous?

**Mme Faith McIntyre:** Je ne peux pas faire de commentaires à ce sujet.

**M. Alupa Clarke:** Il me reste 20 secondes.

Colonel, dans le tableau que vous présentez à la fin de votre mémoire, il est écrit qu'une personne en détresse considère que la vie n'a pas de sens ni aucun but. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cela. Les philosophes Camus, Schopenhauer et Nietzsche disaient que la vie n'a aucun sens. Ils avaient pourtant une très belle vision du monde. C'est possible de croire que la vie n'a aucun sens et d'être une personne heureuse. Je voulais simplement faire ce commentaire.

Merci beaucoup à vous tous.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Monsieur Johns, vous avez trois minutes.

**M. Gord Johns:** Beaucoup de vétérans nous ont dit que les travailleurs de première ligne, les gestionnaires de cas, manquent d'empathie ou ne comprennent pas bien. Comme l'a mentionné le colonel Maurais, peut-être qu'ils vivent un épuisement en matière de

compassion, ou peut-être aussi que, comme ils n'ont jamais vécu d'expérience comparable, ils ne peuvent éprouver toute l'empathie qu'il faudrait.

J'apprécie que Mme McIntyre ait parlé de programmes à l'étranger, comme le programme Building Better Caregivers aux États-Unis. Nous pouvons tirer des leçons de l'expérience des États-Unis. Peut-être que je me trompe, mais je crois que 30 % de leurs gestionnaires de cas sont d'anciens vétérans. Leur programme de retour au travail est très solide.

Lors de son témoignage, M. Parent a parlé de la nécessité d'un programme comme un programme de concierge pour aider les vétérans, pour les soutenir dans ces différentes étapes, surtout pendant la période de transition.

Colonel Maurais, vous avez parlé de la nécessité du recrutement. Je crois qu'un tel programme pourrait servir au recrutement au sein de l'aumônerie. Certains des employés qui quittent les forces militaires pourraient être convertis pour occuper ces postes ou d'autres postes qui pourraient servir. Je sais que le Canada est en retard sur de nombreux pays de l'OCDE en ce qui concerne les politiques et les plans de retour au travail. Ces solutions ont-elles été envisagées?

J'ai discuté avec vous, madame McIntyre, des services de santé en milieu de travail de la Pacific Coast University, de leur école mondiale et des formateurs en retour au travail. Ce n'est pas quelque chose que nous avons rencontré souvent en matière de gestion de l'invalidité et de la santé et sécurité au travail. Toutes ces occasions existent; je me demande si elles ont été envisagées et vers où nous nous dirigeons. Je vois les 42,8 millions de dollars prévus pour la prestation de services. Cela me semble logique, puisqu'il y aura tous ces vétérans qui auront besoin de services dans leur transition vers le marché du travail. Peut-être que vous pourriez nous en parler un peu.

**Mme Faith McIntyre:** Merci beaucoup.

Je vais d'abord dire qu'à Anciens Combattants Canada, nous avons récemment créé une unité sur les vétérans dans la fonction publique. Il s'agit d'une unité au sein de nos ressources humaines pour le compte du gouvernement dont l'objectif est vraiment de pouvoir aider les vétérans à trouver un emploi dans la fonction publique. Vous connaissez sans doute le principe de la priorité d'embauche, ainsi que certaines des dispositions législatives et réglementaires connexes. Cette unité sera un service de concierge pour les vétérans qui souhaitent trouver un emploi au sein de la fonction publique. Elle a déjà commencé à porter ses fruits.

**M. Gord Johns:** Collaborez-vous avec une des institutions privées pour lancer les travaux dans ce secteur?

**Mme Faith McIntyre:** Oui. Une autre partie de nos efforts est consacrée à une stratégie en matière de transition de carrière et d'emploi. Nous en avons abondamment parlé, avoir un sentiment d'utilité est au cœur du bien-être des gens. Pour certains, ce sentiment peut être ressenti en prenant sa retraite et en se trouvant un passe-temps. Pour d'autres, c'est par le retour au travail que ce sentiment émerge. Nous savons que, selon les statistiques, plus le retour au travail se fait rapidement après une blessure ou une maladie, meilleures sont les chances pour la personne de conserver son emploi et de vraiment se sentir utile. Nos principes de gestion de cas et de réadaptation sont en grande partie fondés sur ceux de l'Institut national de recherche et de gestion de l'incapacité.

**M. Gord Johns:** Avez-vous un objectif quant au nombre de gestionnaires de cas que vous voudriez? Aux États-Unis, c'est 30 %. Je sais que nous sommes loin derrière.

**M. Robert Cormier:** À ce que je sache, aucune cible n'a été établie à ce sujet. Par contre, de plus en plus, ces postes sont occupés par des vétérans. Des vétérans occupent différents postes d'employés.

**M. Gord Johns:** Le gouvernement fixera-t-il une cible? Je crois qu'il faut des cibles si nous voulons progresser. Il faut un plan et des cibles. Je crois que c'est essentiel.

• (1235)

**M. Robert Cormier:** Le point de vue des vétérans est d'une valeur inestimable et seuls eux peuvent apporter un tel point de vue.

**Le président:** Merci. C'est tout pour aujourd'hui.

Au nom des membres du Comité, je souhaite remercier tous les témoins d'être venus aujourd'hui et je les remercie de tout ce qu'ils ont fait et qu'ils continuent de faire pour les hommes et les femmes des forces armées.

Nous allons devoir interrompre la séance afin de laisser le temps aux gens de quitter la salle. Peut-être pouvons-nous interrompre la séance pendant cinq minutes.

Merci.

*[La séance se poursuit à huis clos.]*

---









Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>